

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
SAINTE-MARIE

Objet : Règlement numéro 437-09-2023

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 19 septembre 2023, il a été adopté le règlement numéro 437-09-2023 « **Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Nouvelle-Beauce** ».

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC au, 280, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/>.

Donné à Sainte-Marie, le 20 septembre 2023.



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière